



**COMITE TECHNIQUE DES SERVICES DÉCONCENTRÉS
DI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DU 15 MARS 2021**

Le Comité technique la DI ARA s'est tenu en reconvoction le 15 mars 2021.

L'importance des sujets locaux et la volonté d'ouverture au dialogue social du Directeur interrégional nous ont conduit à siéger à cette instance.

Seuls deux points étaient soumis à vote, dont un technique (procès verbaux des précédents CTSD) et un concernant le Plafond d'emplois autorisés et des effectifs de référence pour 2021.

Rappelons que les effectifs de référence présentés en CTSD sont validés par la direction générale à l'issue d'un « dialogue de gestion », à charge pour le DI de gérer les abondements comme les suppressions d'effectifs.

Tout d'abord on en peut que déplorer que la DGDDI dans son ensemble soit soumise à une trajectoire de baisse des emplois de référence (-278 ER pour 2021), diminution qui s'applique dans le cadre d'une baisse des dépenses publiques et sans présumer des baisses d'effectif à venir consécutivement au transfert des missions fiscales.

Dans un contexte sanitaire particulier où l'État « distribue » des milliards dans de nombreux secteurs économiques, et pas toujours dans des secteurs stratégiques, la baisse imposée des effectifs de référence année après année finit par déstructurer les services publics.

C'est ce processus qui a conduit l'hôpital public à restreindre ses capacités avec les conséquences que l'on connaît actuellement.

Concernant la DI ARA, la part de baisse des effectifs de référence (- 4ER soit 1,43 % des ER à restituer) n'est pas proportionnelle à sa part des effectifs nationaux (8%).

Néanmoins, les plus finissant toujours par faire des moins, on constate que :

- en OP/CO les abondements liés au BREXIT (+ 8 ER OP/CO annoncés en 2019) sont autofinancés (+ 4 pour les bureaux de la DR d'Annecy et +1 pour le bureau de Grenoble, +1 pour le bureau de Lyon St-Exupéry et +1 pour le Centre d'expertise),



- la baisse tendancielle des ER OP/CO car si l'on exclut les 35 ER de l'équipe de France Douane dans les effectifs OP/CO en 2019, l'ER OP/CO était de 673 en 2018 alors qu'il est de 654 en 2021 (+35 EFD), avec des restitutions d'ER de -7 ER pour la DR de Lyon (Valence CI, Villefranche CI, SRE, Centre d'expertise, CSP), - 3 ER pour la DR d'Annecy (Annecy, St-Julien, SRE) et - 2 pour la DR de Chambéry (Grenoble).

- une progression des ER SURV, 658 ER en 2019, 673 ER en 2020 et 675 en 2021 avec un abondement des brigades frontalières (+3 ER à la BSE de Vallard et 4 ER à la BSE de Thonon), autofinancés en grande partie par les restitutions d'emploi des BSE de Lyon St-Exupéry (- 2 ER) et de St-Etienne (- 2 ER) et la BSE de Bellegarde (- 1 ER).

Autres points abordés :

L'exécution budgétaire 2020 et le budget 2021 :

Les subventions de sécurité pour les débitants de tabac, les loyers et les prestations immobilières représentent les 3/4 des dépenses. Les dépenses en équipements informatiques (PC portables) ont doublé, en corrélation avec l'extension du télétravail.

Nous rappelons que la crise sanitaire perdure et que les besoins en ménage/nettoyage sont toujours aussi prégnants.

Pour 2021 le Directeur interrégional précise que les dépenses de fonctionnement seront diminuées mais que le ménage quotidien des services sera maintenu.

10 véhicules électriques /hybrides seront commandés à l'UGAP, les équipements de recharge relevant d'un marché national et l'installation des bornes relevant des Préfectures...

Le volet Lutte contre la Fraude du BOP :

Le DI a rappelé que l'interrégion ARA se plaçait en 2020 au 12° rang national pour les stupéfiants et au 8° rang pour les tabacs.

Nous avons indiqué au Directeur interrégional que ce volet LCF du BOP manquait d'ambition, les thèmes retenus étant très classiques et assez peu contextualisés notamment sur les conséquences de la crise COVID sur les trafics et les adaptations des fraudeurs (utilisation massive des réseaux sociaux qui représentent une source essentielle du ciblage).

Le DI a indiqué qu'en matière de tabacs, un groupe régional d'intervention sur les tabacs va être mis en place à Lyon dans un premier temps et sera élargi aux autres DR.

Ce groupe sera « informel » car il réunira des compétences (Bureaux, Brigades, SRE, CRPC) et aura une mission de recueil du renseignement et de recherche de cibles.



En matière de surveillance, le Directeur interrégional souhaite faire évoluer les méthodes de travail des brigades qui seront amenées à travailler en réseau dans une logique axiale et non plus unitaire.

Des règles de gestion (élaboration de la côte de service) sont en cours de réflexion avec les services concernés (CSDS, Chefs d'équipe, POC, Division).

Un nouvel outil d'analyse des déplacements et des contentieux constatés va être déployé pour les brigades de Clermont-Ferrand et de St-Étienne.

Le volet action économique du BOP :

Le DI a rappelé le satisfecit des entreprises et de leurs représentants (CGPME) pour l'intervention de la douane dans le soutien aux entreprises.

Si l'on ne peut que s'associer à une telle reconnaissance de professionnalisme, nous avons néanmoins demandé au Directeur interrégional quelles étaient les retombées concrètes en termes de flux déclaratifs de ces actions pour la Douane Française en général et pour la région ARA.

Car s'il n'est bien sûr pas question pour nous de remettre en cause la qualité et la quantité de travail fournie par nos collègues mais il nous semble que l'administration est particulièrement taisante sur l'évolution du dédouanement dans les services.

Nous avons rappelé que la création du service des grands comptes en 2015, qui a passablement dévitalisé les bureaux, a été « vendue » comme étant la solution pour reconquérir le dédouanement en France.

Or aucun port Français ne figure dans les 20 premiers ports mondiaux...

Enfin, la création du service des grands comptes correspond à un grand mouvement de centralisation de ce service à Paris et dans 4 agglomérations (Lyon, Rouen, Toulouse, Nantes) qui a conduit à perdre les compétences les collègues des PAE/PGP/SRA de proximité auxquels étaient rattachés ces entreprises.

On échappera pas tôt ou tard à un droit d'inventaire sur l'efficacité supposée de ces services centralisés à marche forcée.

La DR de Clermont-Ferrand:

Le Directeur interrégional a indiqué que la structure direction serait conservée et qu'un directeur régional était en cours de recrutement.

Le département de la Loire (bureau et brigade) sera rattaché à la division de Clermont-Ferrand.



La Directrice générale a accepté la démétropolisation du service chargé de délivrer les certificats de « Made in France » à Clermont-Ferrand. Le calibrage en emplois n'est pas encore connu.

Les modalités précises d'organisation seront présentées au 2^o semestre 2021.

On ne peut bien sûr que se réjouir de ces inflexions de l'administration qui ont nécessité une grande pugnacité, la fermeture de la direction régionale à Clermont-Ferrand étant encore évoquée en début d'année 2020.

Concernant la démétropolisation des services, là aussi le changement de paradigme est notable puisque nous avons déjà évoqué cette hypothèse en 2018 lors de la venue du Directeur général à Lyon qui nous avait répondu que cela ne concernait que la DGFIP.

Enfin nous serons vigilants sur le calibrage en emplois et les conditions de transfert des agents sur le service délocalisé afin que l'espoir ne se transforme pas en mirage.

Points divers:

Rattachement du STA au PLI, auparavant géré par le SGI et le PLI.

Accueil de 2 agents de la DIPA en SURV (2 volontaires pour 12 places).